

REPRESENTEZ LE TERRITOIRE SUR LE STAND
DE CHARTRES MÉTROPOLE LORS DE

“L'ARTISANAT C'CHARTRES”

DU 2 AU 4 OCTOBRE 2026 À L'ILLIADE



PARTAGEZ VOS SAVOIR-FAIRE !

Cet événement mettra en lumière vos talents

DOSSIER DE CANDIDATURE

RETOUR AVANT LE MARDI 30 JUIN 2026

à contact@cadrent.fr

C'Chartres : un territoire fier de ses artisans !

C'Chartres, la marque territoire, sera présente à l'occasion du salon l'Artisanat C'Chartres, avec un espace inspiré par ses cinq piliers : **l'économie, le tourisme, le cadre de vie, l'événementiel et le sport.**

Cet espace dédié à la promotion des Artisans, Artisans d'Art et Créateurs de l'agglomération chartreuse, vous offre l'opportunité de participer au salon L'Artisanat C'Chartres en étant présent sur le stand C'Chartres. Ce stand partagé permettra d'accueillir 6 artisans par jour.

Raison sociale/ nom commercial	
Nom et prénom du gérant :	
Type d'activité :	
Typologie d'animations, démonstrations sur le stand :	
Numéro de SIRET:	
Site internet/ Réseau social :	
Adresse :	
Code postal :	
Ville :	
Téléphone :	
Email :	

- ☐ Joindre 1 photo portrait
- ☐ Joindre 3 photos de vos créations
- ☐ Joindre votre logo
- ☐ Joindre une attestation d'assurance en cours de validité
- ☐ Document d'autorisation de droit à l'image, complété et signé
- ☐ J'accepte le règlement spécifique au stand Chartres métropole joint ci-dessous
- ☐ J'ai bien pris connaissance des informations obligatoires concernant la réglementation générale sur la protection des données jointes en annexe
- ☐ J'accepte le règlement de l'organisateur du salon « L'Artisanat C'Chartres » :

[reglement_lacc_2026.pdf](#)

Règlement

Votre présence sur le forum présuppose la connaissance et l'acceptation du règlement suivant :

- **Dates et horaires du salon :**

- Vendredi 2 et samedi 3 octobre 2026 : 10h – 22H00
- Dimanche 4 octobre 2026 : 10h00 – 18h00

- **Admission et inscription :**

- Être Artisans, Artisans d'Art et Créateurs installés sur l'une des 66 communes de l'agglomération Chartraine.
- Être en capacité de proposer une animation sur le stand : démonstration, atelier, ...

Après envoi de votre candidature complète à contact@cadrent.fr, une sélection déterminera votre présence sur le stand de Chartres métropole.

- **Vos dates et horaires de présence :** Si votre candidature est retenue, un courriel vous précisera le ou les jours de présence sur le stand, ainsi que les conditions et modalités de votre participation.

Pour le ou les jours retenus, vous devrez respecter strictement les horaires d'ouverture du salon, et prévoir la présence d'au moins une personne en permanence sur votre espace au sein du stand.

Maximum 2 personnes peuvent être présentes en même temps sur votre espace.

- **Aménagement des espaces** : Les exposants sont responsables de l'aménagement de leur espace.

Veillez noter que chaque exposant disposera d'un espace composé d'un comptoir de présentation et d'animation aux dimensions : 1,10m hauteur, de 1m à 1,40m de largeur et 0,40m de profondeur, avec tabouret haut, ainsi que des espaces communs d'exposition.

Il n'y a pas de système de suspension ou d'accroche possible sur le stand. Les grilles d'exposition ne sont pas autorisées, néanmoins l'utilisation de chevalet et petits supports d'exposition peuvent être possible après validation. Il est important de sélectionner des créations qui s'adaptent à la configuration et l'harmonie du stand.

- **Montage et démontage des espaces** :
 - **Vendredi 2 et samedi 3 octobre 2026** :
 - Montage : 8h-10h
 - Démontage : 22h-23h
 - **Dimanche 4 octobre 2026** :
 - Montage : 8h-10h
 - Démontage : 18h30-23h



- **Support de communication** : Seuls les flyers et cartes de visite sont autorisés sur le Stand. Chaque exposant bénéficiera d'une fiche de présentation individuelle fournie par Chartres métropole.
- **Vente** : Les opérations commerciales sont autorisées mais devront être effectuées avec vos propres solutions de paiement.
- **Vols, pertes et dommages** : L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou détérioration de tout objet exposé.
- **Bon voisinage** : Respectez la cohabitation avec les autres exposants présents sur le stand C'Chartres, la marque territoire, ainsi que ceux présents au salon.
- **Tractage** : Les opérations de tractage en dehors de votre espace seront interdites.

Décharge de droit à l'image

Nom de l'événement : Salon l'Artisanat C'Chartres

Dates de l'événement : 2 au 4 octobre 2026

Lieu : L'Illiade, Chartres

Je soussigné(e),, né(e) le..... et domicilié(e) à..... autorise Chartres métropole, en qualité de responsable de traitement, à fixer, reproduire et diffuser mon image (photographies et vidéos) réalisée dans le cadre du Salon l'Artisanat C'Chartres, aux seules fins de communication institutionnelle relative à cet événement et aux actions de valorisation de l'artisanat.

Cette autorisation est consentie à titre gratuit, pour une durée de cinq ans renouvelables une fois, sur les supports suivants : publications institutionnelles, site Internet, réseaux sociaux officiels, affiches, plaquettes et communiqués de presse.

Toute utilisation de mon image pour une finalité autre que celles prévues au présent formulaire devra faire l'objet d'un accord écrit distinct.

Je conserve la possibilité de retirer mon autorisation à tout moment, pour les supports numériques (internet, réseaux sociaux), en adressant une demande écrite à Chartres métropole. Ce retrait ne pourra toutefois pas affecter les supports déjà imprimés ou diffusés avant le retrait.

Fait à :

Le :

Signature :

Règlementation générale sur la protection des données

Les informations personnelles portées sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par Chartres métropole.

Nous ne traitons ou n'utilisons vos données que dans la mesure où cela est nécessaire pour la gestion de l'événement.

Vos informations personnelles sont conservées pendant une durée qui ne saurait excéder 1 an. Pendant cette période, nous mettons en place tous moyens aptes à assurer la confidentialité et la sécurité de vos données personnelles, de manière à empêcher leur endommagement, effacement ou accès par des tiers non autorisés.

L'accès à vos données personnelles est strictement limité aux services Direction Parcours Entreprises et Finances, Cabinet du Président, SPL C'Chartres Évènements et Chartres métropole. En dehors des cas énoncés ci-dessus, nous nous engageons à ne pas vendre, louer, céder ni donner accès à des tiers à vos données sans votre consentement préalable, à moins d'y être contraints en raison d'un motif légitime (obligation légale, lutte contre la fraude ou l'abus, exercice des droits de la défense, etc.).

Conformément à la loi "informatique et libertés" du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification de portabilité, d'effacement, de limitation du traitement ou d'opposition de vos données. Vous pouvez, sous réserve de la production d'un justificatif d'identité valide, exercer ces droits en contactant les délégués à la protection des données personnelles, par mail à l'adresse dpo@agglo-ville.chartres.fr.

La mise à jour des informations recueillies dans ce questionnaire peut se faire directement auprès du service compétent Direction Parcours Entreprises par mail à l'adresse suivante : contact@cadrent.fr.

Pour toute information complémentaire ou réclamation, vous pouvez contacter la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (plus d'informations sur www.cnil.fr).